



## Double contrat chez le même employeur.

Par **Max34200**, le **09/07/2019** à **19:59**

Bonjour,

Je travaille dans un Groupement économique et j'ai actuellement deux contrats de travail chez ce même employeur , un CDD temps partiel et un CDI temps partiel signé en même temps depuis 2017.

Je suis allé ce matin à l'inspection du travail , la dame que j'ai rencontré me dit que je cumules deux contrats et donc par la même occasion double congé payé .

Or sur mes deux fiches de paies , les congés payés ne sont indiqués que pour le CDI , sur la fiche de paie du CDD je me retrouve avec des congés pour l'année n en négatif , je ne comprends pas d'où vient dans un premier temps ce résultat négatif ?

De plus , est-ce que je cumule vraiment double congé payé étant donné que je travaille pour le même employeur .

Et enfin , depuis le prelevement à la source , j'ai une seule fiche de paie pour mes deux contrats avec une ancienneté qui date de 2015 pour le mois de Mai 2019 et une ancienneté de 2016 pour le mois d'Avril 2016.

Est-ce normal ?

Cordialement